

UNIVERSITÉ DES SCIENCES AGRICOLES ET MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DU
BANAT «LE ROI MICHEL I DE ROUMANIE» DE TIMIȘOARA

UNIVERSITÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

GUIDE

pour le stage des étudiants

TIMIȘOARA

2019

CONTENU

Instructions générales pour l'exécution des pratiques de production

Formation à la protection du travail

Équipement de protection

Accès à l'unité de pratique

Règles de protection du travail pendant le travail

Que rechercher dans les unités de pratique

Description de l'unité d'exercice

Notions générales de protection du travail

Ce qu'il faut observer dans la ferme ou dans l'unité de santé vétérinaire

Convention de pratique

Certificat d'exercice

Développement de la pratique en production en première année de médecine vétérinaire

Développement de la pratique en production en deuxième année de médecine vétérinaire

Développement de la pratique en production en troisième année de médecine vétérinaire

Développement de la pratique en production en quatrième année de médecine vétérinaire

Développement de la pratique en production en 5e année de médecine vétérinaire

Développement de la pratique en production en sixième année de médecine vétérinaire

Convention de pratique

Critères pour caractériser et classer les étudiants en pratique de la production de caractérisation et de notation des étudiants en pratique de production

Caractérisation

Obligations des étudiants concernant le dossier de la pratique

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES POUR L'EXÉCUTION DES PRATIQUES DE PRODUCTION

En raison de sa nature applicative, la médecine vétérinaire est une profession qui ne peut être exercée si le vétérinaire ne possède pas, en plus de solides connaissances et compétences pratiques, une compétence acquise au cours des six années en effectuant des stages dans des fermes, des unités de transformation, produits animaux, laboratoires et cabinets vétérinaires.

La pratique de la production fait partie intégrante du processus éducatif complexe et éducatif des étudiants.

L'activité pratique des étudiants enregistrera de bons résultats si certaines exigences concernant l'inclusion dans l'activité actuelle de la ferme, du laboratoire, de l'unité de transformation ou de la cabine sanitaire vétérinaire sont respectées. C'est le cas si les éléments suivants sont observés:

- présentation obligatoire au chef de l'unité à l'arrivée au centre de pratique;
- noter et conserver les spécificités de l'activité à la ferme ou au cabinet vétérinaire;
- respect du planning journalier établi par le responsable de stage;
- effectuer avec sens des responsabilités toutes les opérations confiées;
- l'acquisition des connaissances acquises est nécessaire la documentation permanente en consultant la littérature spécialisée;
- les étudiants doivent participer directement à l'activité à la ferme ou au bureau et faire des propositions et suggestions, si possible, pour l'amélioration de cette activité.

FORMATION À LA PROTECTION DU TRAVAIL

Ce guide, destiné à la pratique des étudiants de la Faculté de médecine vétérinaire, doit être en possession de chaque étudiant pendant les périodes de pratique de toutes les années d'études.

Les données présentées ci-dessous constitueront un minimum de connaissances, absolument nécessaires, sur la base desquelles les étudiants participants pourront éviter les accidents, les maladies professionnelles, les drogues ou autres intoxications, la possibilité de propager des maladies infectieuses, etc. La formation à la protection du travail dispensée aux étudiants, dans les unités de pratique, est basée sur les actes normatifs suivants:

- Loi no. 319 du 14 juillet 2006 - Loi sur la sécurité et la santé au travail;
- Décision no. 1146 du 30 août 2006 sur les exigences minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation des équipements de travail par les travailleurs;
- Décision no. 1218 du 6 septembre 2006 établissant des prescriptions minimales de sécurité et de santé au travail pour assurer la protection des travailleurs contre les risques liés à la présence d'agents chimiques;
- Décision no. 1093 du 16 août 2006 établissant des prescriptions minimales de sécurité et de santé pour la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail;

- Décision no. 1092 du 16 août 2006 sur la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail.

Équipement protecteur

Quelles que soient les spécificités de l'unité de pratique, les étudiants porteront comme équipement de protection: blouse, salopette, bottes en caoutchouc, casquette, etc.

L'équipement de protection peut être celui de l'étudiant ou celui de la ferme, du laboratoire, de l'unité de transformation ou de l'armoire, conservé dans le filtre sanitaire vétérinaire, au cas par cas.

L'équipement de protection ne sera porté que dans ces unités d'entraînement.

L'accès à l'unité de pratique

Elle n'est autorisée qu'à l'heure prévue par le maître de stage, l'enseignant, en accord avec la direction de l'unité de pratique. En fonction de ses spécificités, l'entrée n'est autorisée que par le filtre sanitaire (conformément à toutes les règles de filtrage) ou par les points de contrôle. Il est interdit de quitter le lieu d'exercice avant la fin de l'horaire de travail établi.

Dans des situations particulières (maladies de quarantaine), les étudiants en exercice seront soumis aux règles de quarantaine imposées par la législation en vigueur concernant la circulation du personnel dans les unités et lieux soumis à des restrictions sanitaires vétérinaires.

Règles de protection du travail pendant le travail

Selon les spécificités de chaque type d'activité, ils auront un contenu approprié.

A. Dans les fermes, l'activité pratique des étudiants ne commencera qu'après avoir suivi la formation en protection du travail et signé les fiches individuelles de protection du travail.

L'approche des animaux à des fins de consultations médicales, de prélèvement d'échantillons sanguins ou d'autres matériels biologiques, d'examen gynécologique, d'administrations de médicaments ou de produits biologiques, de chirurgies, etc., se fera avec grand soin, en respectant toutes les règles apprises dans les disciplines spécialisées et la retenue des animaux. Les animaux rétentifs (chevaux, taureaux) ne seront approchés qu'après avoir été retenus en appliquant des anneaux nasaux, etc.

Lors de l'embarquement d'animaux rétentifs dans les moyens de transport, toutes les mesures nécessaires doivent être prises (y compris leur tranquillisation) si nécessaire, afin de garder le contrôle sur eux.

Le comportement brutal avec les animaux est interdit, les approcher se fait en douceur et après un avertissement préalable des animaux.

Lors des consultations effectuées sur les animaux, les étudiants observeront exactement les techniques sémiologiques et de l'examen médical en lien avec le placement vers l'animal, les voies d'exploration, les instruments utilisés, etc.

L'administration des médicaments et des produits biologiques ne se fera qu'après une étude préalable de la notice qui accompagne le produit respectif et après la vérification de chacun. Les instruments (seringues, aiguilles, etc.) ne doivent être utilisés qu'après une stérilisation appropriée et s'ils sont exempts d'accidents pouvant entraîner des accidents. Les seringues et aiguilles jetables sont recommandées.

Lors de la collecte et de l'expédition de produits pour diagnostic en laboratoire (liquides pathologiques, cadavres, parties de cadavres, organes, etc.), les règles d'asepsie et d'antisepsie doivent être respectées. Travailler, le cas échéant, avec des gants de protection, dans des espaces spécialement aménagés qui peuvent être facilement nettoyés et désinfectés, et après avoir terminé le travail, l'équipement de protection sera désinfecté ou détruit (s'il est jetable); les matériels ou cadavres pathologiques seront abattus conformément à la législation en vigueur.

Lorsque vous travaillez avec des médicaments, les règles de sécurité au travail seront strictement respectées, en tenant compte de leur toxicité, en accordant une attention particulière à celles des groupes "Venena" et "Separanda". Évitez le contact direct, l'odeur ou la dégustation des médicaments, afin de les identifier, ainsi que toute autre intoxication aux médicaments. L'utilisation de médicaments vétérinaires dans le traitement des patients humains est interdite. Certains accidents graves peuvent survenir lors de travaux de désinfection, de désinsectisation et de lutte contre les rongeurs. En cas de désinfection de routine, dans les exploitations agricoles ou dans les unités de transformation, il est obligatoire, lors du travail avec ces substances, lors de la préparation des solutions et lors de la désinfection proprement dite, que les étudiants portent des bottes en caoutchouc, des blouses, des tabliers en caoutchouc, gants en caoutchouc, lunettes, casquette ou équipement spécial, de manière à éviter toute possibilité de contact direct de la substance active avec la peau, évitant ainsi les situations à risque.

En cas d'actions de désinsectisation, il sera obligatoire de travailler avec un masque, des gants, des lunettes ou un équipement spécial, en évitant toute possibilité de contamination avec les produits utilisés.

Les travaux de lutte contre les rongeurs sont effectués par des équipes spécialisées ou par du personnel spécialement formé à la manipulation et au travail avec les substances raticides.

La participation des étudiants à divers travaux, au sein de la ferme, qui utilisent des installations et équipements mécaniques ou électriques (broyeurs à marteaux, broyeurs à fibres, grossiers, boutures de racines, moteurs électriques, systèmes d'alimentation, systèmes d'évacuation du fumier, moyens de transport, etc.), ne sera possible qu'après une formation préalable sur leur fonctionnement et leur fonctionnement, dispensée par un personnel technique de la ferme. La direction de l'exploitation est responsable du bon fonctionnement et de la dotation des moyens techniques. Les étudiants ne conduiront pas de moyen de transport à moins d'avoir une qualification légale, respectant toutes les dispositions légales concernant la circulation des moyens routiers.

Afin d'éviter les risques, dans l'activité professionnelle, pendant la pratique, les étudiants effectueront les opérations prévues dans le programme de travail sous la direction directe du responsable de la pratique de la ferme et de l'enseignant responsable de la pratique au cours de l'année d'étude respective.

Pour tout accident, blessure ou suspicion de maladie, les étudiants en informeront la direction de l'exploitation, le responsable de la pratique et se présenteront au cabinet médical humain.

B. Dans les laboratoires de diagnostic et de recherche, l'instruction de protection du travail comprendra des données visant à éviter les accidents, générées par: la manipulation et l'autopsie des cadavres, l'insémination et la manipulation des cultures bactériennes, les cultures virales, l'utilisation de réactifs, de kits de diagnostic, l'utilisation installation électrique et gaz, etc.

Pour les autopsies, les règles de protection du travail indiquées au point A doivent être respectées (autopsie et échantillonnage à la ferme).

La manipulation et le stockage des produits pathologiques dangereux pour l'homme, la manipulation et le logement des animaux inoculés se font dans des locaux spéciaux et isolés, qui n'ont accès qu'aux responsables de ces travaux, correctement formés et équipés.

Cultures bactériennes, virales, fongiques, etc. et les produits pathologiques sont collectés après l'achèvement des travaux dans des conteneurs spécialement conçus à cet effet et seront passés à l'autoclave.

Les étudiants apprendront comment utiliser correctement l'équipement électrique, électrique et au gaz. Lorsque des défauts sont notifiés, les personnes qualifiées pour la réparation seront notifiées.

C. Dans les unités de traitement, l'accès des étudiants et la pratique seront autorisés et effectués dans les conditions prévues par la législation vétérinaire.

D. Dans les cabinets vétérinaires pour petits animaux ou pour la location d'animaux, la pratique des étudiants se déroulera dans les conditions établies avec le vétérinaire du cabinet.

QUE RECHERCHER DANS LES UNITÉS DE PRATIQUE

A. La ferme est une exploitation agricole dont l'activité économique et financière est caractérisée par les éléments suivants:

- dotation propre en matériel technique, qui devrait assurer le bon développement de toutes les activités de production;
- propre plan de production;
- propre plan de revenus et de dépenses;
- personnel employé en permanence;
- propre gestion technico-administrative.

Les principaux aspects à suivre par les étudiants dans les fermes sont:

- races et catégories d'animaux en exploitation;
- technologies de production;

- les ressources d'alimentation existantes et comment les utiliser;
- technologie sanitaire vétérinaire appliquée;
- degré de mécanisation;
- activité économique et financière;
- personnel employé;
- les produits qui en résultent et comment en tirer parti;
- Biosécurité.

B. Les unités sanitaires vétérinaires sont représentées par: laboratoires de diagnostic, hôpitaux vétérinaires, cabinets sanitaires vétérinaires, districts de contrôle des aliments d'origine animale. L'activité exercée dans ces unités dépend des spécificités de l'unité. Les étudiants seront affectés à ces unités selon l'année d'études, selon le programme d'études.

Les principaux aspects de l'unité vétérinaire à suivre sont les suivants:

- méthodes d'examen et de diagnostic;
- les modalités d'octroi de l'assistance sanitaire vétérinaire;
- dotation technique et matérielle de l'unité;
- le plan des actions sanitaires vétérinaires obligatoires;
- contrôle des produits animaux dans les exploitations et les unités de transformation;
- dossiers sanitaires vétérinaires.

C. Les unités de transformation des produits d'origine animale. Dans ces unités, les étudiants poursuivront:

- processus technologiques;
- système HCCP;
- Biosécurité.

DESCRIPTION DE L'UNITÉ DE PRATIQUE

L'une des obligations, de première importance, qui incombent aux étudiants, dès la présentation dans l'unité où ils exercent leur pratique, afin de s'intégrer aussi rapidement et correctement que possible dans l'activité sanitaire vétérinaire, est la connaissance complète de toutes les activités de l'unité.

Pour la systématisation, nous présentons ci-dessous, quelques objectifs qui doivent être poursuivis par les étudiants:

A. Dans les fermes:

- nom de la ferme;
- Adresse;
- profil;
- organisation agricole;
- dotation en matériel technique;
- technologies de croissance et d'exploitation;
- races et catégories d'animaux existantes;
- indicateurs synthétiques de production;
- reproduction du troupeau (technologie de reproduction, plan de reproduction et de mise bas, indicateurs de reproduction);
- la situation sanitaire vétérinaire de l'exploitation.

B. Dans les cabinets vétérinaires:

- nom, adresse, profil;
- organisation de cabinets sanitaires vétérinaires;
- les unités économiques qu'ils desservent;
- personnel et dotation;
- les spécificités de l'activité sanitaire vétérinaire exercée;
- réalisation du plan des actions sanitaires vétérinaires obligatoires;
- dossiers et rapports sanitaires vétérinaires.

C. Dans les laboratoires de santé vétérinaire:

- nom et adresse;
- organisation et profil;
- méthodes de dotation et de diagnostic utilisées;
- Biosécurité.

D. Dans les unités de traitement:

- nom, adresse, profil;
- produits transformés;
- les produits obtenus;
- technologies appliquées;
- système HCCP;
- Biosécurité.

Selon les spécificités des unités de pratique, la liste de ces objectifs peut être complétée par les étudiants avec d'autres données et observations.

Les étudiants ont l'obligation d'enregistrer dans les cahiers leurs propres observations selon le modèle présenté.

NOTIONS GÉNÉRALES DE PROTECTION DU TRAVAIL

La protection du travail fait partie intégrante du processus de travail et vise à garantir les meilleures conditions de travail, la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Les dirigeants des unités de pratique ont l'obligation et la responsabilité de la pleine réalisation des mesures de protection du travail. Conformément aux règles de protection du travail, la formation à la protection du travail est dispensée à tous les employés qui exercent une activité de nature technologique, la manutention et le transport, l'entretien, les réparations et autres activités de ce type, ainsi qu'aux employés qui, par nature, leurs obligations professionnelles conduisent ces activités ou ont libre accès dans les sections, secteurs ou locaux où se déroulent les processus de production et avec les étudiants en pratique.

La formation à la protection du travail comporte trois étapes:

- formation générale d'introduction;
- sur la formation professionnelle;
- formation périodique.

L'instruction générale d'introduction est effectuée afin que les étudiants connaissent les spécificités de l'activité dans l'unité de pratique ainsi que les mesures générales de protection du travail qui doivent être observées dans les processus technologiques: temps affecté, 1-2 jours; est effectuée par le chef de l'unité ou par le spécialiste responsable de la protection du travail dans l'unité.

La formation en cours d'emploi vise à familiariser les étudiants avec les normes de protection du travail spécifiques au poste ou au poste auquel ils ont été affectés; temps affecté: 8 heures sont effectuées par l'ingénieur ou le vétérinaire, qui dirige le processus de production auquel les étudiants participeront.

La formation périodique est effectuée à des intervalles ne dépassant pas un mois, dans les situations suivantes: après un accident ou une incapacité temporaire de travail; après une absence de plus de 30 jours; lors du changement des conditions de travail, lors de l'introduction de nouveaux équipements ou technologies; lors de la modification des normes départementales, en cas de travaux ponctuels ou spéciaux.

A l'issue de la formation, une «fiche d'instructions» sera remplie pour chaque étudiant, signée par la personne qui a suivi la formation, celle formée et par la personne qui vérifie la formation.

Selon les spécificités de la formation dans laquelle se déroule la pratique de production des étudiants de la Faculté de médecine vétérinaire, le contenu de la formation à la protection du travail comprendra essentiellement les éléments suivants:

- activité de protection du travail dans les laboratoires de diagnostic;
- la protection du travail dans les exploitations agricoles;
- protection du travail dans les cabinets vétérinaires;
- protection du travail dans les unités de transformation;
- des règles de protection du travail afin de prévenir les maladies professionnelles et les zoonoses.

L'activité de protection du travail dans les laboratoires de diagnostic comprendra des informations sur: l'organisation et l'équipement technique et hygiéno-sanitaire des laboratoires, la manipulation des équipements, l'utilisation des hôpitaux pour les examens biochimiques, toxicologiques et microbiologiques, l'utilisation des équipements sous pression, la manipulation et le stockage des réactifs, l'utilisation des gaz combustibles, mesures d'électro-sécurité, mesures de protection du travail en milieu infectieux.

Dans les fermes et les bureaux vétérinaires, le contenu de la formation à la protection du travail comprendra des informations concernant: l'emplacement, la construction et le bon fonctionnement des espaces de production, administratifs et annexes; technique de fonctionnement et d'entretien des machines et installations; comment approcher, contenir et examiner les animaux; comment utiliser et conserver les médicaments et les produits biologiques; technique d'examen d'autopsie; comment collecter, emballer et envoyer des échantillons de laboratoire; les mesures requises en cas de maladies infectieuses soumises à notification; mesures prises en cas d'abattage dans des situations particulières, etc.

Dans les travaux de D.D.D. la formation à la protection du travail portera sur: comment stocker et stocker les biocides en fonction de leur degré de toxicité; le danger d'inflammation ou d'explosion, le risque de pollution de l'environnement, la possibilité de déformation des principes actifs sous l'action de facteurs environnementaux; préparation de solutions de travail; utilisation d'équipements de protection, catégories de personnel autorisé à travailler avec des substances toxiques; premiers symptômes d'intoxication et premiers secours, etc.

Les risques de maladies professionnelles des étudiants et du personnel vétérinaire peuvent être regroupés en: accidents du travail (blessures, luxations, contusions, chocs électriques, brûlures), intoxications, ainsi que les maladies à risque zoonotique.

Afin de prévenir la survenue de maladies professionnelles, il est nécessaire de présenter dans la formation à la protection du travail les maladies à risque zoonotique, ainsi que les modes de transmission à l'homme.

CE QU'IL FAUT OBSERVER DANS LA FERME OU DANS L'UNITÉ DE SANTÉ VÉTÉRINAIRE

La ferme zootechnique, quelle que soit l'espèce animale, est un système économique et social et, en même temps, une unité épidémiologique bien définie. À la ferme, l'entrelacement des circuits technologiques vise à transformer les aliments pour animaux en produits animaux finis (aliments et matières premières pour l'industrie alimentaire). Les principaux aspects à suivre par les étudiants sont:

- espèces, catégories et races d'animaux en exploitation;

- les ressources d'alimentation existantes et comment les utiliser;
- technologies d'élevage et bien-être animal;
- technologie sanitaire vétérinaire appliquée;
- degré de mécanisation;
- activité économique et financière;
- personnel employé;
- le mode de rémunération et les conditions de vie matérielles et sociales du personnel salarié;
- les produits qui en résultent et comment les capitaliser.

Les unités sanitaires vétérinaires sont représentées par: laboratoires de diagnostic, hôpitaux vétérinaires, cabinets vétérinaires, districts de contrôle des aliments d'origine animale. L'activité exercée dans ces unités dépend des spécificités de chacune. Les étudiants seront affectés à ces unités en fonction de l'année d'études.

Les principaux aspects à suivre par les étudiants sont:

- méthodes d'examen et de diagnostic;
- les modalités d'octroi de l'assistance sanitaire vétérinaire;
- le degré de dotation technico-matérielle de l'unité (médicaments instrumentaux);
- les actions sanitaires vétérinaires obligatoires menées pour la détection et la prévention de certaines maladies (programme stratégique);
- contrôle des matières premières d'origine animale et des produits finis dans les unités de transformation;
- dossiers sanitaires vétérinaires.

USAMVB Timisoara

Université de médecine vétérinaire

CONVENTION DE STAGE

Non

PAR,

.....

Dr

Afin de renforcer et de collaborer entre nos institutions, veuillez accepter l'accueil dans le délai d'exercice professionnel du ou des étudiants de l'année..... Médecine vétérinaire Timisoara.

Grâce à cela, les étudiants pourront bénéficier de l'avantage d'approcher un foyer stable, de pouvoir se former avec du personnel bien connu et formé.

La période de stage est, à l'issue de laquelle chaque étudiant recevra une note et une proposition de note pour l'activité réalisée par le tuteur vétérinaire de pratique professionnelle.

Timișoara

Cordialement.

DOYEN,

Prof. Dr. Viorel HERMAN

CERTIFICAT DE STAGE

Par,

UNIVERSITÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE
TIMISOARA

Nous vous informons que l'étudiant
..... a effectué (n'a pas effectué) la pratique
professionnelle au sein de notre unité.

Jours d'abstention

Proposition de note

VÉTÉRINAIRE

tuteur de pratique professionnelle

DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION EN PREMIÈRE ANNÉE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Période _____Durée: 3 semaines.

Lieu _____

Objectif: pratique d'introduction à l'élevage et connaissance des activités de santé vétérinaire.

CONTENU DE LA PRATIQUE

1. Formation à la protection du travail;
2. Acquérir des connaissances sur l'organisation de la ferme et son plan de production;
3. Connaissance des espèces et races d'animaux qui poussent à la ferme;
4. Apprendre, par une participation active sur le lieu de travail, les technologies d'élevage et d'exploitation des animaux élevés à la ferme;
5. Apprendre la technique et l'approche des animaux;
6. Apprendre la technique de l'hygiène corporelle animale;
7. Surveiller le comportement des animaux sains et malades;
8. Surveillance et reconnaissance des manifestations de chaleur chez les femelles;
9. Examen des femmes enceintes pour la reconnaissance des signes externes de grossesse;
10. Observation de l'acte de mise bas, des éventuelles interventions pratiquées dans les vélages dystociques;
11. Surveiller et maîtriser les conditions d'hygiène du zoo, leur influence en tant que facteurs favorables au déclenchement de maladies chez les animaux;
12. Connaître le mode d'action de certains agents pathogènes et suivre leurs effets sur les animaux;
13. Observer le comportement des animaux malades pour découvrir les changements qui peuvent être des signes cliniques de maladie;
14. Suivre les procédures d'examen de la fonctionnalité des systèmes digestif, respiratoire et cardiovasculaire;
15. Collecte de divers échantillons d'animaux pour des examens microbiologiques et sérologiques;
16. Former les étudiants à la surveillance épidémiologique du bétail et à l'application des mesures anti-épidémiques;

17. Présentation et connaissance par les étudiants des médicaments vétérinaires et du matériel agricole;
18. Initiation des étudiants à la manipulation et à l'abattage des animaux;
19. Identification des biotopes des gastéropodes, des acariens des pâturages, des acariens des abris et des rongeurs synanthropes;
20. Effectuer le traitement de l'ectoparasitose;
21. Acquisition de connaissances relatives à la garantie d'une base fourragère et à une alimentation rationnelle des animaux:
 - technologies de production d'aliments pour animaux;
 - technologies de récolte et de stockage;
 - transformation des aliments dans les exploitations (hachage, broyage, fermentation dirigée, obtention d'aliments combinés pour différentes espèces, âges, conditions de croissance et d'exploitation);
 - préparation des rations alimentaires;
 - la manière et la séquence de la gestion de la ration des aliments pour animaux;
 - connaissance des systèmes d'eau potable dans les abris.
22. Acquérir les compétences nécessaires pour utiliser les installations et l'équipement de la ferme (installations d'approvisionnement en eau, systèmes d'alimentation mécanique, broyeurs fibreux et grossiers, broyeurs à marteaux, machines à traire, balances, centrifugeuses à lait, séparateurs centrifuges à lait) .

DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION EN DEUXIÈME ANNÉE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Période _____Durée: 3 semaines.

Lieu _____

Objectif: pratique de la connaissance des technologies d'élevage et actions prophylactiques sanitaires vétérinaires.

CONTENU DE LA PRATIQUE

1. Formation à la protection du travail;
2. Connaissance de l'organisation et de la gestion de l'unité de pratique:
 - plan de production (élevage, plan d'élevage et de vêlage, productions, indicateurs de reproduction, plan économique-financier);
 - connaissance du matériel biologique cultivé à la ferme;
 - connaissance de la technologie d'élevage et d'exploitation d'animaux d'élevage.

3. Acquérir des technologies intensives et semi-intensives d'élevage et d'exploitation de différentes espèces et catégories d'animaux, par une participation directe aux travaux dans tous les secteurs d'activité;

4. Connaissance des problèmes d'alimentation et d'alimentation rationnelle: équilibre fourrager, approvisionnement en fourrage vert, cultures fourragères, récolte et stockage de fourrage, transformation du fourrage à la ferme, préparation des rations fourragères par espèce et par catégorie d'animaux, gestion des rations (division en secrets, intervalles d'administration, séquence de secrets), collecte et expédition d'échantillons d'aliments pour examen en laboratoire.

5. Connaissances à acquérir dans le domaine de la reproduction animale: système d'élevage pratiqué à la ferme, reconnaissance des femelles en chaleur, choix du moment optimal de reproduction ou d'insémination artificielle, récolte et conservation du sperme, initiation à l'insémination artificielle, reconnaissance des signes cliniques externes de gestation avancée, initiation au diagnostic précoce de la grossesse, reconnaissance des signes cliniques d'un avortement imminent, santé vétérinaire en cas d'avortement, reconnaissance des signes cliniques et du comportement des femelles, préparation au vêlage, observation du travail, soins des femelles post-partum.

6. Application des connaissances en microbiologie: collecte et envoi d'échantillons pour examen en laboratoire; effectuer et examiner des frottis de sang et d'autres matières pathologiques; effectuer des réactions sérologiques rapides à des fins de diagnostic; détection de mammite préclinique, à l'aide de tests sur le terrain.

7. Acquérir et appliquer des connaissances en matière d'hygiène: suite au respect des conditions d'hygiène de localisation et de construction de la ferme; détermination des facteurs microclimatiques dans les abris; hygiène des abris et administration des aliments; respect des conditions d'hygiène dans l'obtention et la première transformation des produits d'origine animale.

8. Initiation à l'application des connaissances en pathologie:

8.1. Sémiologie et pathologie médicale: maîtrise de la technique d'examen clinique des animaux; procédures d'examen du système nerveux, du système musculo-squelettique, du système circulatoire, du système excréteur, du système respiratoire, du système digestif et des glandes à sécrétion internes; prélèvement d'échantillons de sang pour des examens paracliniques, participation à l'administration de médicaments.

8.2. Maladies parasitaires: prophylaxie et contrôle des maladies parasitaires (traitements de groupe - bains, administration de substances anthelminthiques, traitements de la trichophytie, collecte de matières fécales et examen coproparasitologique); contrôle des nématodes, trématodes et cestodes dans les pâturages;

8.3. Maladies infectieuses: surveillance épidémiologique du troupeau; participation à des actions spécifiques de prophylaxie (vaccinations); participation à des actions de détection de maladies infectieuses (tuberculose); participation au traitement des maladies infectieuses;

8.4. Interventions chirurgicales: parage, écornage, individualisation, découpe des crocs des porcelets;

8.5. Connaissance de la technologie primaire et du contrôle sanitaire vétérinaire des produits obtenus à la ferme: hygiène de traite et traitement primaire du lait à la ferme (filtration, dégraissage, refroidissement, stockage); abattage d'animaux dans des situations particulières, embarquement et transport d'animaux destinés à l'abattage; réception et transport de produits d'origine animale; conservation des peaux brutes à la ferme.

DÉVELOPPEMENT DU STAGE DE PRODUCTION AU COURS DE LA TROISIÈME ANNÉE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Selon le programme, la pratique de la production, en cette année d'étude, a lieu pendant la période _____ dans les laboratoires du D.S.V.S.A. comté. Durée: 3 semaines.

La pratique de production en troisième année de médecine vétérinaire vise à passer de la pratique des années I et II à la pratique exercée en laboratoire, sur la base des connaissances acquises au cours des trois années d'études, afin d'acquérir des compétences pratiques spécifiques à l'activité diagnostique dans les laboratoires vétérinaires .

La pratique peut également être pratiquée dans des cabinets vétérinaires appartenant à des vétérinaires en libre pratique et à des vétérinaires concessionnaires.

CONTENU DU STAGE DE LABORATOIRE

1. Protection du travail dans les laboratoires sanitaires vétérinaires;
2. Apprentissage des techniques de stérilisation du matériel pathologique (plaques, tubes à essai avec diverses cultures bactériennes et fongiques) et des techniques de préparation des milieux de culture (habituels et spéciaux) nécessaires aux examens bactériologiques, mycologiques et parasitologiques;
3. Préparation des échantillons envoyés sur le terrain (cadavres, organes, sécrétions pathologiques) afin de réaliser l'examen bactériologique;
4. Examen d'autopsie au laboratoire D.S.V.S.A;
5. Maîtriser les techniques de travail concernant l'isolement, la culture et l'identification des bactéries, effectuer les frottis et leur coloration; effectuer des antibiogrammes;
6. Apprendre les techniques d'isolement, de culture et d'identification des champignons, faire des frottis et les colorer;
7. Apprentissage des techniques de travail concernant l'examen parasitologique;
8. Réaliser les principales réactions de diagnostic sérologique utilisées en laboratoire pour le diagnostic des maladies infectieuses et parasitaires;

9. Apprendre les techniques des examens toxicologiques;

10. Apprentissage des techniques de travail sur le contrôle des aliments;

11. Connaissance des méthodes d'examen macro et microscopique afin de déterminer la cause de la mort de l'animal, préparation de fiches d'examen morphopathologiques selon le modèle utilisé en laboratoire;

CONTENU DU STAGE DANS LES BUREAUX VÉTÉRINAIRES

Dans les cabinets vétérinaires, les étudiants acquerront, principalement, des connaissances concernant: l'examen clinique des animaux malades, le traitement des animaux malades et la performance de l'examen sanitaire - vétérinaire de l'aliment.

Les étapes de l'examen clinique

Histoire:

- histoire de la maladie;
- les circonstances dans lesquelles l'animal est tombé malade;
- présenter des manifestations cliniques;
- le traitement appliqué et ses effets;
- la situation épidémiologique de l'exploitation et de la localité.

Approche et confinement des animaux.

L'examen clinique lui-même:

- méthodes générales d'examen (inspection, palpation, percussion et auscultation);
- appréciation: respiration, pouls, température;
- examen sur appareils.

Diagnostic:

- fonctionnel, organique, étiologique, différentiel, thérapeutique, en attente;
- inclusion dans le diagnostic de l'examen de laboratoire (dosage hématologique Hb, Ht, du nombre de leucocytes, érythrocytes, formule leucocytaire), biochimique, visant les éléments du profil mybolique, notamment dans les maladies de la nutrition et du métabolisme;
- examen du contenu ruminal (pH, symbiotes ruminiaux, examen toxicologique).

Pronostic.

Traitement hygiéno-diététique et médicinal:

- maîtriser les techniques d'administration des médicaments: injections (i.m., s.c., i.v.); administration de médicaments avec la sonde bucco-œsophagienne; administration externe de médicaments (pommades, solutions, irrigation, collyre);
- participation des étudiants à l'étude des facteurs du microclimat dans les refuges pour animaux: température, humidité, courants d'air, poussières et micro-organismes et préparation d'une fiche d'évaluation du refuge;
- participation des étudiants à la désinfection; calcul du besoin de substance active pour la désinfection;
- identification sur des animaux vivants et des cadavres de parasites externes et internes (pulmonaires, gastro-intestinaux);
- vérifier les rations et les recettes d'aliments pour les animaux de la ferme et effectuer le contrôle sanitaire vétérinaire des aliments par les élèves;

DÉVELOPPEMENT DES STAGES DE PRODUCTION AU COURS DE LA QUATRIÈME ANNÉE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Durée: 4 semaines (3 productions + 1 gardien).

La pratique en production en quatrième année de médecine vétérinaire aura lieu dans la période ____ et se déroulera dans les unités de pratique suivantes: cabinets vétérinaires, fermes, laboratoires vétérinaires, unités de transformation de produits d'origine animale, districts de contrôle des aliments.

Les objectifs de la pratique de production sont les suivants:

- formation de compétences professionnelles spécifiques au vétérinaire;
- application en conditions de production de toutes les connaissances acquises jusqu'à l'année IV;
- familiarisation avec les problèmes d'organisation et de législation sanitaire vétérinaire;
- la consolidation des connaissances et de la responsabilité professionnelle par la participation directe avec le vétérinaire à toutes les actions sanitaires vétérinaires propres à chaque type d'unité de pratique.

La pratique de la production sera effectuée sous la direction de vétérinaires et sera supervisée par un enseignant nommé par le doyen de la faculté.

CONTENU DU STAGE DE PRODUCTION

1. Formation en protection du travail, selon les spécificités de l'unité de pratique;

2. La participation des étudiants à la réalisation de certaines actions vétérinaires sanitaires prévues dans le programme stratégique élaboré annuellement par A.N.S.V.S.A.:

- effectuer des examens tuberculiques chez les bovins par le test simple et par le test comparatif simultané;
- prélèvement d'échantillons sanguins pour le diagnostic de leucose, brucellose bovine, profil métabolique, etc.;
- effectuer la réaction en anneau du lait pour le diagnostic de surveillance de la brucellose bovine;
- prélèvement d'échantillons de sang pour le diagnostic de l'anémie infectieuse équine;
- prélèvement d'échantillons de sang de verrats et de truies pour le diagnostic de la brucellose et de la leptospirose porcine;
- prélèvement d'échantillons de sang pour le diagnostic de l'épididymite infectieuse des béliers;
- effectuer des vaccinations contre le rouge à lèvres et la peste porcine classique;
- effectuer des vaccinations contre la maladie de Newcastle et d'autres maladies infectieuses des oiseaux;
- effectuer des vaccinations contre la colibacillose, l'anaérobiose, P.I.P. le cochon;
- vaccinations contre l'anthrax chez les bovins et les ovins et contre les anaérobies chez les ovins;
- effectuer des vaccinations et des sérumisations chez les veaux destinés à l'engraissement (antiviraux, antipasteuréliques).

3. Réalisation d'examens parasitologiques à des fins de diagnostic chez des ovins et des cadavres vivants et identification d'espèces de parasites pulmonaires et gastro-intestinaux.

4. Réalisation de traitements antiparasitaires de groupe:

- bains contre la gale chez les moutons;
- déhelminthisations chez le mouton (moniezirose, dictyocaulose, fasciolose);
- traitements de l'hypodermose bovine;
- effectuer des déhelminthisations sur des porcs, des chevaux, des chiens;
- traitements contre les mycoses externes;
- participation des étudiants à la réalisation d'actions visant à lutter contre les hôtes intermédiaires et les biotopes.

5. Participation des étudiants à la réalisation d'interventions sur le terrain dans des conditions de terrain: castration, ruminotomies, interventions d'urgence; maîtriser les techniques d'anesthésie locale et générale.

6. Effectuer des consultations sur les animaux malades, établir un diagnostic clinique et étiologique et effectuer des traitements.

7. Participation des étudiants à l'établissement du diagnostic clinique et étiologique, à l'application de mesures de prophylaxie et de traitement des maladies médicales, digestives et respiratoires chez les jeunes des animaux de la ferme.

8. Apprentissage par les élèves de la technologie de reproduction:

- l'activité du P.I.A.V. (personnel, équipement, système de montage);
- la structure du troupeau reine sur les états physiologiques;
- plan de montage et vêlage;
- détecter les femelles en chaleur;
- effectuer une insémination artificielle;
- comment conserver-conserver le matériel séminal;
- examen du sperme;
- planification des femelles pour la reproduction;
- suivi correct des sevrages;
- fournir une assistance à l'accouchement et des soins aux nouveau-nés;
- suite à l'entrée en reproduction de la femelle, mise en place du groupe de veaux d'élevage.

9. Effectuer par les élèves le diagnostic de gestation, de rétention placentaire, d'interventions obstétricales sanglantes et non hémorragiques.

10. Dans la mesure du possible, les étudiants participeront à l'exécution et à l'interprétation d'examens radiologiques et échographiques.

11. Préparation des fiches d'observation et inscription des animaux au registre des consultations.

LE CONTENU DU STAGE AU SERVICE DES GARDES DANS LES CLINIQUES VÉTÉRINAIRES UNIVERSITAIRES

Le stage du quatrième année de médecine vétérinaire aura lieu au cours du deuxième semestre et pendant les vacances d'été, jusqu'au début de la cinquième année, de sorte que chaque étudiant effectuera le service de garde aux Cliniques Vétérinaires Universitaires, au total au moins 30 heures de service.

Les objectifs de la pratique du service de garde sont les mêmes que pour la médecine vétérinaire de cinquième année.

DÉVELOPPEMENT DES STAGES DE PRODUCTION AU COURS DE LA 5^e ANNÉE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

La pratique de la production en 5e année de médecine vétérinaire aura lieu au cours du deuxième semestre et pendant les vacances d'été, jusqu'au début de la 6e année, afin que chaque étudiant effectue le service de garde aux Cliniques vétérinaires universitaires, au total 90 heures de service. .

Les objectifs de la pratique de production sont les suivants:

- la formation des compétences professionnelles dans l'exercice de leurs fonctions de futurs vétérinaires;
- l'application en conditions de production de toutes les connaissances acquises au cours des années d'études;
- familiarisation avec les questions administratives et la législation sanitaire vétérinaire.

CONTENU DU STAGE

1. Formation à la protection du travail;
2. Participation des étudiants aux actions de santé vétérinaire pour la prévention et le diagnostic des maladies infectieuses et parasitaires;
3. Participation des étudiants au diagnostic de la mammite subclinique chez les vaches;
4. Réaliser des autopsies par les étudiants et rédiger des documents d'autopsie;
5. Participation des étudiants à l'examen clinique et anatomopathologique des cas cliniques et / ou des cadavres, afin d'établir le diagnostic et d'effectuer des traitements sur les animaux malades sous observation;
6. Participation des élèves à la reconnaissance, à la prévention et au contrôle des troubles du comportement et du stress chez les animaux de ferme;
7. Participation des élèves à la reconnaissance, à la prévention et au contrôle des troubles de la nutrition et du métabolisme chez les animaux de ferme:
 - enquête nutritionnelle;
 - examens cliniques individuels et de groupe;
 - collecte d'échantillons pour le profil métabolique;
 - effectuer des traitements préventifs et curatifs en cas de dysmétabolisme (cétose, anémie ferriprive, myodystrophie enzootique, hypotrepsie);
 - identification et traitement des animaux atteints de dermatopathies non spécifiques et nutritionnelles.
8. L'acquisition par les étudiants de connaissances pratiques sur l'intoxication animale:
 - connaissance des substances toxiques présentes dans l'unité (pesticides, engrais);
 - méthodologie concernant l'examen clinique des intoxications;
 - collecte d'échantillons pour examen toxicologique en laboratoire;

- effectuer des traitements en cas d'intoxication (antidotes généraux, traitements spécifiques et symptomatiques);

- expertise toxicologique.

9. Participation des étudiants aux interventions chirurgicales dans les fermes et les bureaux.

10. Participation des étudiants à l'enquête gynécologique:

- examen gynécologique effectué afin de clarifier le diagnostic;

- établir le traitement approprié pour lutter contre la stérilité;

- suivre les femelles après le traitement jusqu'à ce qu'elles pénètrent dans la chaleur.

11. Participation des étudiants à l'application des mesures de prophylaxie et de lutte contre les maladies puerpérales:

- fréquence de rétention des appendices fœtaux;

- suivi des femelles pendant la période puerpérale;

- fréquence des maladies utérines.

12. Connaissance et suivi par les élèves des indicateurs de reproduction synthétiques (taux de natalité, périodes de service, intervalle de vêlage).

13. Participation directe à l'activité sanitaire vétérinaire dans des unités de production spécifiques pour l'obtention, l'industrialisation et le stockage de produits d'origine animale.

14. Assimilation par les étudiants de la préparation et de l'achèvement des documents de santé vétérinaire:

- certificat sanitaire vétérinaire pour le transport d'animaux vivants et de produits d'origine animale;

- plan d'approvisionnement en médicaments et produits biologiques;

- le plan numérique des actions vétérinaires sanitaires;

- mouvement du bétail;

- documents préparés en fin de mois.

En plus de ceux mentionnés ci-dessus, les étudiants en service prennent en charge les attributions spécifiques mentionnées dans le règlement des cliniques vétérinaires universitaires, comme suit:

- prendre en charge les cas et établir une fiche d'observation préliminaire basée sur un examen clinique;

- enregistrer les cas dans le registre de consultation du Service d'accueil, après quoi il les oriente vers la discipline spécialisée;

- participe avec les enseignants spécialisés ou le médecin de l'hôpital à la réalisation des traitements actuels des animaux hospitalisés;

- suivre l'évolution clinique et postopératoire des cas hospitalisés;
- informe le médecin de l'hôpital des nouvelles déficiences;
- participe à la collecte, au transport et au stockage des fourrages nécessaires aux animaux sous la direction des disciplines ou des internats;
- participe au nettoyage et à la désinfection des espaces d'hospitalisation;
- entre 21.30 et 7.30, il annonce les enseignants responsables de l'urgence, selon les plans hebdomadaires.

DÉVELOPPEMENT DES STAGES DE PRODUCTION AU COURS DE LA SIXIÈME ANNÉE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

La pratique en production en sixième année de médecine vétérinaire se déroulera comme suit:

- deux semaines de pratique réglées par les gardiens des Cliniques vétérinaires universitaires au cours du premier semestre;
- deux semaines de pratique dans les abattoirs et les unités de transformation des aliments d'origine animale au second semestre.

Pour la période de stage effectuée au sein des Cliniques Universitaires Vétérinaires, les objectifs et attributions des étudiants sont ceux mentionnés pour l'année V.

De plus, pour la période de pratique relative aux unités d'abattage-transformation, les objectifs de la pratique de production sont les suivants:

- abattage - technologie de transformation;
- exigences hygiéniques dans les unités de transformation des abattoirs: localisation, construction, dotation, assainissement, hygiène du personnel, hygiène de l'eau, hygiène des déchets, etc.
- les spécificités de l'activité du vétérinaire dans l'unité d'abattage-transformation;
- les moyens de superviser les principaux points de contrôle critiques;
- système de traçabilité en abattoir - unités de transformation.

USAMVB TIMIȘOARA

Université de Médecine Vétérinaire

CONVENTION DE STAGE

Afin de compléter l'activité de formation pratique des étudiants de sixième année de la Faculté de médecine vétérinaire Timișoara dans le domaine du contrôle sanitaire vétérinaire des aliments d'origine animale et afin de renforcer la collaboration entre nos institutions, veuillez accepter la réception de l'étudiant.....pour effectuer un stage spécifique à l'abattoir..... ou dans l'unité de traitement de produits alimentaires d'origine animale en période.....

À la fin de la période de stage, chaque étudiant recevra une note et une proposition de note pour l'activité réalisée par le vétérinaire sous la direction duquel il a effectué le stage.

Timișoara,

Cordialement,

Doyen,

Prof. Dr. Viorel HERMAN

CRITÈRES POUR CARACTÉRISER ET CLASSER LES ÉTUDIANTS EN STAGE DE PRODUCTION

1. Présence au stage
2. Le niveau de connaissances et de compétences acquises concernant: les technologies d'élevage et d'exploitation des animaux; l'activité économique et financière de l'unité; production, stockage, transformation et administration des aliments pour animaux; comment capitaliser sur les animaux et les produits obtenus à la ferme.
3. Expérience pratique acquise grâce à une participation directe à l'application des technologies sanitaires vétérinaires; détermination des facteurs microclimatiques; échantillonnage et expédition en laboratoire; techniques de laboratoire pour le diagnostic; examens sérologiques actuels; examens de laboratoire spéciaux; expertise des produits et aliments pour animaux, examen sémiologique et médical, investigation épidémiologique, contrôle du ghetto et gynécologie, chirurgie, administration de médicaments et produits biologiques.
4. Approfondir les connaissances acquises en élaborant dans le livre de pratique quelques articles (basés sur la consultation de la littérature spécialisée) sur les problèmes de la pratique.
5. Le comportement professionnel de l'étudiant (résultant des points 1 à 4), avec lequel seront pris en compte les compétences, les intérêts, le niveau intellectuel et culturel, l'attitude envers le travail, les préoccupations professionnelles particulières, le comportement social et microsocial.

Caractérisation

L'étudiant _____ a effectué le stage de production pendant _____ effectuant ____jours de pratique et totalisant _____jours d'absence.

La caractérisation générale de l'étudiant est fournie au verso.

Pour l'activité réalisée pendant la période de pratique, elle est signalée par _____(en chiffres et lettres).

Gestionnaire de stage,

OBLIGATIONS DES ÉTUDIANTS CONCERNANT LE DOSSIER DE STAGE

Les étudiants ont l'obligation d'avoir pour chaque année d'étude un cahier d'exercices dans lequel noter toutes les activités conformément aux instructions fournies dans ce tuteur.

Chaque jour, ils devront noter tout ce qu'ils font, et à la fin de la période de pratique, ils établiront un rapport pour les actions spéciales qu'ils mènent (tuberculine, traitement antiparasitaire, contrôle de la stérilité, vaccinations).

De plus, les étudiants de 4^e et 5^e année devront établir des documents sanitaires vétérinaires selon le modèle existant.

Imprimé à l'imprimerie AGROPRINT de l'USAMVB Timișoara

Calea Aradului Nr. 119, 300645 - Timișoara